

Déclaration préalable

Le 29 Août 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CE de la DO Sud,

Les élections du 19 au 21 novembre approchent et avec elles nous allons connaître de nombreux changements : la fin des CE et la naissance des CSE, l'augmentation du périmètre des IRP en lien avec le dossier ancrage, la création des Représentants de Proximité, et des commissions SSCT.

Mais, nous sommes le 29 août, le CE DO Sud existe toujours.

Depuis plusieurs CE, la CFE-CGC pose des questions à la direction dans le cadre des dossiers présentés dans cette instance. Nous avons essayé plusieurs méthodes : poser les questions en amont, les poser en séance... mais avec le même résultat : **aucune réponse de la direction.**

Pour la CFE-CGC, ce n'est pas acceptable !

Les élus-es CE ont pour mission de rendre un avis éclairé sur les dossiers présentés par la direction, pour cela la direction a le devoir de répondre aux questions des élus-es avant toute consultation.

Elle a également comme devoir de s'assurer d'une équité dans le niveau d'information partagé à l'ensemble des élus-es sans distinction de l'OS d'appartenance, ni de l'appartenance ou non au bureau. A titre d'exemple, la non communication à l'ensemble des élus-es, du protocole transactionnel entre ORANGE SA et le CE DO Sud caractérise, pour nous, un dysfonctionnement. Par parenthèse, cela pose la question du mandat du secrétaire pour signer cette convention.

La CFE-CGC est fondamentalement attachée au bon fonctionnement des IRP et souhaite un dialogue social constructif. Nous voulons que les instances, et notamment le CE, travaillent efficacement ce dernier trimestre de mandature. Nous soutiendrons toutes actions en ce sens.

Sans réponse à nos questions, la CFE-CGC s'interroge sur la capacité des élus à rendre des avis éclairés sur les différentes consultations des blocs en fin d'année.

Pour la délégation CFE-CGC au CE de la DO Sud.